

Lausanne, le 8 septembre 2021

Processus de coordination articles Hors-Catalogue - DAL

Madame la Conseillère d'État en charge du DFJC,
Monsieur le Conseiller d'État en charge du DFIRE,

Depuis plusieurs années, la SPV s'inquiète de la constante restriction imposée aux enseignant·e·s pour les achats dans le cadre de leur fonction. Déjà en 2014, la SPV était intervenue auprès du Conseil d'État suite au rapport de la Cour de comptes¹. Elle y relevait que les nouvelles directives en matière de gestion des achats contribuaient largement à la surcharge de l'administration dénoncée par ledit rapport, mais également à une réelle surcharge de travail administratif des enseignant·e·s.

Depuis, les choses ne se sont pas arrangées. La procédure de remboursement (DAFEO) est perçue comme chronophage et les multiples procédures et intermédiaires pour l'achat d'articles incitent les enseignant·e·s à ne pas passer par la DAL et à ne plus faire de demande de remboursement. Car plusieurs d'entre eux·elles pensent qu'à la fin, « on refusera mon achat ».

Si la Cour des comptes recommandait notamment une « réforme en profondeur du dispositif d'achat à l'État et le dotant d'une stratégie orientée performance, d'une organisation des achats en lien avec la stratégie, de ressources et d'outils adéquats [...] »², il s'avère que la performance espérée ne semble pas être au rendez-vous. En effet, la SPV constate que dans le monde scolaire, la lourdeur administrative et les nombreuses procédures afin d'acquérir un article à la CADEV (catalogue ou hors catalogue) empêchent cette « performance ». De manière générale, les enseignant·e·s regrettent le système imposé par l'État qui engendre des procédures longues et compliquées. Alors que le numérique aurait dû simplifier les processus, le système en l'espèce fait naître une certaine frustration et une incompréhension. Notamment, il est relevé qu'en planifiant neuf mois à l'avance les achats, cette pratique diminue fortement la créativité et la spontanéité qui règnent de manière générale dans les classes. Ce système ne répond pas aux besoins des élèves. Il est en ressort qu'en raison de cette complexité des délais, des procédures de commande et de remboursement, un grand nombre d'enseignant·e·s paient de leur poche le matériel utilisé en classe.

La SPV considère que la publication de la dernière directive de la DAL (*Processus de coordination articles Hors-Catalogue* du 26 mai 2021) apporte à une nouvelle contrainte administrative qui empêchera toute réactivité et créativité dans l'école vaudoise.

Ainsi, la SPV demande le retrait de cette directive et vous sollicite afin qu'une rencontre puisse se tenir afin de vous exposer les contraintes auxquelles sont confronté·e·s les enseignant·e·s dans le cadre des achats et afin de trouver des solutions acceptables pour toutes les actrices et tous les acteurs.

En vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, l'expression de nos sentiments très respectueux.



Gregory Durand
Président



Yves Froidevaux
Secrétaire général

¹ https://spv-vd.ch/PDF/Courdescomptes_CADEV_SPV.pdf, 21 mars 2014

² EMPD accordant au Conseil d'État un crédit de CHF 12'872'000 pour la phase I de la Réforme des Achats (RefA) de l'ACV, page 6